



Municipalité de Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné, par Caroline Dionne, Directrice générale et Secrétaire trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, que lors d'une session ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule qui se tiendra LUNDI 5 mars 2018 à 19 h30 à la salle J.E.-Baril du centre communautaire Jacques-Charette, numéro civique 215 de la rue Lessard, ledit Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

Lot 5 570 234 (1710 Rue Principale)

La demande, déposée le 8 février 2018 par M. Réjean Bergeron, vise à permettre la reconstruction du bâtiment principal résidentiel dérogatoire protégé par droit acquis, à son emplacement actuel en cas d'incendie détruisant le bâtiment à plus de 50%, mais à moins de 100%, tel que l'article 138 du règlement de zonage #385 le prévoit.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes au cours de la session ci-haut mentionnée.

DONNÉE À SAINTE-URSULE

ce quinzième jour de février deux mille dix-huit (2018-02-15)

Caroline Dionne, Directrice générale et Secrétaire-trésorière